



Doc. 13943
27 janvier 2016

Renforcer la protection et le rôle des défenseurs des droits de l'homme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 4

Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 1.6, insérer le paragraphe suivant:

«d'envisager une révision de la mission du Commissaire aux droits de l'homme, afin de l'habilitier à traiter les cas individuels de persécution de défenseurs des droits de l'homme dans les Etats membres, ce qui convertirait son mandat en un mécanisme régional pleinement opérationnel pour la protection des défenseurs des droits de l'homme en Europe.»

Déposé par:

TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
BAKRADZE David, Géorgie, PPE/DC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
CORLĂȚEAN Titus, Roumanie, SOC
GAMBARO Adele, Italie, ADLE

1. 2016 - Première partie de session

